SESSION DU 11 février 2003 PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE CHICOUTIMI **COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY**

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle des commissaires, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 11 février 2003, à 19 h 30, sous la présidence de Mme Liz S.-Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes, outre la présidente,

Les commissaires: Mmes Jacqueline Asselin

> Sylvie Belzile Lise Blackburn Sonia Desgagné Diane Durand Ruth Gagnon Diane Gauthier Denise Hudon Chrystiane Jean Diane Tremblay

Jean-Claude Basque MM.

Rino Beaulieu Michel Girard Charles Lavoie Rémy Simard

Mme France Gagné Commissaires repré-Jean-Marc Girard sentantes des parents : M.

MM.

Sont également présents:

Eudore Chouinard, directeur général adjoint

Michel Cloutier, secrétaire général Claude Dauphinais, directeur général Yvon Pelletier, directeur général adjoint

Mmes Diane Perron Absences:

Élaine Tremblay

M. Gilles Cardinal (motivée)

CC-2003-032 Ordre du jour

Il est proposé par Mme Diane Durand et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente session soit accepté.

ADOPTÉE

CC-2003-033

Procès-verbal du 28 janvier 2003

Il est proposé par M. Jean-Marc Girard et résolu :

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le 28 janvier 2003, tel que rédigé.

ADOPTÉE

CC-2003-034

Courrier reçu du 10 au 21 janvier 2003

Chaque membre du Conseil a reçu pour information, une liste identifiant les sujets du courrier reçu à la direction générale, au cours de la période du 27 janvier au 3 février 2003.

Services bancaires

CONSIDÉRANT les services bancaires actuels que nous recevons de la Caisse populaire Desjardins de Chicoutimi depuis le 1er juillet 1998;

CONSIDÉRANT que ces services découlent d'une entente de services provenant d'un appel d'offres sur invitation qui a été effectué au début de l'année 1998 auprès de l'ensemble des institutions financières intéressées et capables d'offrir ces services;

CONSIDÉRANT que cette entente de services était d'une durée initiale de 3 ans et qu'elle a été reconduite pour une période additionnelle de 2 ans, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 2003;

CONSIDÉRANT l'étendue du territoire de notre Commission scolaire couvrant une partie importante rurale où il y a quasi-absence d'institutions financières nonobstant les caisses Desjardins;

CONSIDÉRANT que plusieurs de nos établissements doivent déposer régulièrement des fonds recueillis dans une institution financière à proximité et que celle-ci est nécessairement la Caisse populaire Desjardins locale puisqu'il n'y a pas d'autre institution financière représentée;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du Comité de service des ressources financières et informatiques ayant déjà statué que les coûts actuels et que la qualité des services reçus étaient très satisfaisants;

CONSIDÉRANT la non pertinence d'envisager plusieurs institutions financières différentes pour notre même Commission scolaire.

Il est proposé par Mme Sylvie Belzile et résolu :

DE MANDATER la direction du service des ressources financières afin qu'elle négocie une reconduction de l'entente actuelle avec la Caisse populaire Desjardins de Chicoutimi pour une période de 3 ans, et qu'il en fasse rapport à la direction générale.

ADOPTÉE

CC-2003-036

Choix de manufacturier / Achats de micro-ordinateurs

ATTENDU QUE le dossier concernant la « Procédure d'achat pour les micro-ordinateurs » a été retenue pour fins d'étude par le Comité de service des ressources financières et informatiques et par le Comité de service des ressources matérielles;

ATTENDU QUE cette étude avait pour but de faire ressortir les avantages et les inconvénients d'acheter des micro-ordinateurs auprès d'un seul manufacturier majeur ou à partir d'un devis technique détaillé en précisant des marques pour quelques composantes, visant ainsi les fournisseurs « assembleurs », ce qui correspond à notre procédure actuelle;

ATTENDU QUE l'étude effectuée prenait en compte, entre autres, des éléments touchant la qualité des équipements, la procédure des achats, la fourniture et l'entretien des équipements, l'efficacité du support technique, une étude globale comparative des prix et même une enquête provinciale auprès des autres commissions scolaires;

ATTENDU QUE les résultats de cette étude montrent qu'il y aurait plusieurs avantages à acheter auprès d'un manufacturier majeur à partir d'une entente cadre assurant à notre Commission scolaire des conditions et des retombées positives pouvant aller jusqu'à des escomptes de volume annuel;

ATTENDU QUE l'essentiel des avantages concernent une augmentation de la qualité des équipements, une simplification des achats, un support technique plus efficace et des prix comparables aux fournisseurs « assembleurs »:

CC-2003-036 Suite

ATTENDU QUE cette étude a été présentée au Comité de service des ressources financières et informatiques le 10 décembre 2002 et au Comité de service des ressources matérielles le 22 janvier 2003 et qu'elle a reçu un accord favorable unanime:

Il est proposé par Mme Diane Durand et résolu :

DE MANDATER la direction du Service de l'informatique afin qu'elle prépare un dossier visant à recommander le choix d'un fournisseur unique à partir d'une analyse objective en vue de débuter avec une nouvelle procédure d'achat pour les micro-ordinateurs vers le 1^{er} juillet 2003.

ADOPTÉE

CC-2003-037

Grille de tarification / Services aux entreprises **ATTENDU** la recommandation favorable des membres du Comité des services éducatifs adultes;

ATTENDU la nécessité d'harmoniser les tarifs des Services aux entreprises sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean (entente de complémentarité);

ATTENDU la nécessité de mettre à jour annuellement la tarification du Service aux entreprises de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay;

Il est proposé par Mme Sonia Desgagné Et résolu :

D'ADOPTER la tarification suivante en regard du Service aux entreprises, pour la période du 1er janvier 2003 au 30 juin 2004.

75\$ l'heure ou	
selon le coût du professionnel	
75\$ l'heure	
36\$ I'heure	
80\$ l'heure	
on la dépense	
on la dépense	
15\$ l'heure	
50\$ l'heure	
Coût établi par poste - minimum 20\$ par jour par poste	
10\$ l'heure/	
d'équipements	
22\$ l'heure	
ZZWITIEUIE	
Selon la politique en vigueur à la	
ission scolaire	
er 2003 au 30	
juin 2003	
60\$ l'heure : du 1er juillet 2003 au 30	
juin 2004	
iel didactique)	

Suite

Pour fins de soumission, cette tarification peut être présentée par coût/individu, par coût/projet ou coût/journée.

La taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.) devront être chargées en plus, si applicables.

Ces tarifs sont en vigueur du 1er janvier 2003 au 30 juin

2004.

ADOPTÉE

CC-2003-038

Arts plastiques / Achats de matériels **ATTENDU** la recommandation positive du Comité de service des ressources matérielles :

Il est proposé par Mme Christiane Jean et résolu :

DE RETENIR pour l'achat d'articles dans le secteur "Arts plastiques", requis par les écoles, centres et services de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, pour la période se situant entre le 1er mars 2003 et le 28 février 2004, les plus bas soumissionnaires conformes et ce, pour chacun des articles apparaissant dans l'appel d'offres annuel en "Arts plastiques", préparé par le service de l'approvisionnement.

ADOPTÉE

CC-2003-039

Fournitures de bureau / Achats

ATTENDU la recommandation positive du Comité de service des ressources matérielles;

Il est proposé par M. Rémy Simard et résolu :

DE RETENIR pour l'achat d'articles dans le secteur "Fournitures de bureau", requis par les écoles, centres et services de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, pour la période se situant entre le 1er mars 2003 et le 28 février 2004, les plus bas soumissionnaires conformes et ce, pour chacun des articles apparaissant dans l'appel d'offres annuel en "Fournitures de bureau", préparé par le service de l'approvisionnement.

ADOPTÉE

CC-2003-040

École St-Jean

Chaque membre du Conseil a reçu une copie du rapport final produit par le comité sur la destination des bâtisses dont le mandat avait été donné par le Conseil des commissaires, le mardi 24 septembre dernier.

Mme Sylvie Belzile, commissaire, en fait une brève présentation. Puis elle présente chacun des projets de résolution qui résultent des recommandations du rapport.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité ad hoc sur la destination des bâtisses, émise lors de la réunion tenue le 11 novembre 2002;

ATTENDU l'état actuel de la bâtisse ;

ATTENDU la demande d'acquisition de cette bâtisse présentée par la Municipalité de l'Anse-St-Jean;

Il est proposé par Mme Jacqueline Asselin et résolu :

DE SE DÉPARTIR de cette bâtisse;

Suite

DE FAIRE les démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation auprès du ministre de l'Éducation, afin de céder ladite école à la municipalité de l'Anse-St-Jean;

S'il y avait impossibilité de finaliser cette transaction, de faire les démarches nécessaires et de procéder par appel d'offres public; et,

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à négocier et signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE

CC-2003-041

École Immaculée-Conception **ATTENDU** la recommandation favorable du Comité ad hoc sur la destination des bâtisses, émise lors de la réunion tenue le 11 novembre 2002;

ATTENDU l'état actuel de la bâtisse qu'est l'école Immaculée-Conception;

ATTENDU l'offre reçue de 75 000\$ par le GRT Habitation Populaire du Saguenay-Lac-St-Jean;

Il est proposé par Mme Diane Gauthier et résolu :

DE SE DÉPARTIR de cette bâtisse;

DE FAIRE les démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation auprès du ministre de l'Éducation, afin de céder ladite école à l'organisme GRT Habitation Populaire Saguenay Lac-Saint-Jean;

S'il y avait impossibilité de finaliser cette transaction, de faire les démarches nécessaires et de procéder à un appel d'offres public; et,

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à négocier et signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE

M. Rino Beaulieu s'est retiré des discussions afin de ne pas se placer en situation de conflit d'intérêt.

CC-2003-042

École la Source

ATTENDU la recommandation favorable du Comité ad hoc sur la destination des bâtisses, émise lors de la réunion tenue le 11 novembre 2002;

ATTENDU l'état actuel de la bâtisse qu'est l'école La Source (Chicoutimi);

ATTENDU l'évaluation municipale de cette bâtisse ;

Il est proposé par Mme Ruth Gagnon et résolu :

DE SE DÉPARTIR de cette bâtisse;

DE PROCÉDER par appel d'offres publics ;

DE FAIRE les démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation auprès du ministre de l'Éducation, afin de finaliser le dossier ;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE

Centre Valin, l'atelier et le Centre St-Jean-Batiste **ATTENDU** la recommandation favorable du Comité ad hoc sur la destination des bâtisses, émise lors de la réunion tenue le 23 octobre 2002;

ATTENDU l'état actuel des trois (3) bâtisses que sont le Centre de services Valin, l'atelier et le Centre St-Jean-Baptiste;

ATTENDU la difficulté de se départir séparément de ces

édifices;

ATTENDU le non-autofinancement de ces bâtisses:

ATTENDU l'offre d'achat présenté à la Commission scolaire par l'organisme Le Brich;

Il est proposé par M. Charles Lavoie et résolu :

DE CÉDER ces trois (3) bâtisses que sont le Centre de services Valin, l'atelier et le Centre St-Jean-Baptiste selon les règles établies par le ministre de l'Éducation pour l'aliénation des bâtisses et d'obtenir l'autorisation ministérielle nécessaire; et,

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer les documents nécessaires pour compléter la dite transaction.

ADOPTÉE

CC-2003-044

Centre Valin, l'atelier et le Centre St-Jean-Batiste **ATTENDU** la recommandation favorable du Comité ad hoc sur la destination des bâtisses, émise lors de la réunion tenue le 23 octobre 2002;

ATTENDU l'offre reçue par l'organisme Le Brich pour l'acquisition des trois (3) bâtisses que sont le Centre de services Valin, l'atelier et le Centre St-Jean-Baptiste;

Il est proposé par M. Charles Lavoie et résolu :

DE FAIRE les démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation auprès du ministre de l'Éducation afin de céder à l'organisme Le Brich les trois (3) bâtisses que sont le Centre de services Valin, l'atelier et le Centre St-Jean-Baptiste, pour un montant de 180 000,00\$;

S'il y avait impossibilité de finaliser cette transaction, de faire les démarches nécessaires et de procéder à un appel d'offres public; et,

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à négocier et signer les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

CC-2003-045 Centre 216 **ATTENDU** la recommandation favorable du Comité ad hoc sur la destination des bâtisses, émise lors de la réunion tenue le 23 octobre 2002;

ATTENDU l'objectif de financement de cette bâtisse;

ATTENDU l'entente intervenue entre la Société Québécoise de la main-d'œuvre et la Commission scolaire de Chicoutimi, en avril 1988, pour une période de vingt (20) ans;

ATTENDU le dernier rapport financier déposé;

Il est proposé par Mme Sonia Desgagné et résolu :

Suite

DE CONSERVER le Centre 216 opérationnel et fonctionnel et de réévaluer la situation au mois d'octobre 2007, soit six (6) mois avant la fin de l'entente avec la Société Québécoise de la main-d'œuvre se terminant en avril 2008.

ADOPTÉE

CC-2003-046 École Ste-Cécile **ATTENDU** la recommandation favorable du Comité ad hoc sur la destination des bâtisses, émise lors de la réunion tenue le 23 octobre 2002;

ATTENDU l'état actuel de la bâtisse qu'est l'école Sainte-Cécile:

ATTENDU le dernier rapport financier déposé;

ATTENDU le type de clientèle concernée par la dispense de services dans cette bâtisse;

ATTENDU l'objectif de financement de cette bâtisse;

Il est proposé par Mme Diane Durand et résolu :

DE CONSERVER l'école Sainte-Cécile opérationnelle et

fonctionnelle.

ADOPTÉE

CC-2003-047Centre de services
La Baie

ATTENDU la recommandation favorable du Comité ad hoc sur la destination des bâtisses, émise lors de la réunion tenue le 23 octobre 2002;

ATTENDU l'état actuel de la bâtisse;

ATTENDU l'investissement fait en 1996 à la suite des dommages occasionnés par le déluge;

ATTENDU le bail qui lie la Commission pour une durée de cinq (5) ans, se terminant en 2005, avec le Ministère des finances;

ATTENDU les revenus de location qui totalisent en 2002-2003 plus de 11 000,00\$ permettant l'autofinancement;

Il est proposé par Mme Diane Tremblay et résolu :

DE MAINTENIR le Centre de services La Baie opérationnel

et fonctionnel.

ADOPTÉE

CC-2003-048 École St-Henri **ATTENDU** la recommandation favorable du Comité ad hoc sur la destination des bâtisses, émise lors de la réunion tenue le 23 octobre 2002;

ATTENDU la recommandation de se départir des trois (3) bâtisses que sont le Centre de services Valin, l'atelier et le Centre Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU que les élèves de l'Unité de rattrapage fréquentent toujours en 2002-2003, une bâtisse qui localisait l'atelier de l'ex-Commission scolaire Valin;

ATTENDU que des élèves de l'éducation des Adultes occupent toujours en 2002-2003 des locaux du Centre de services Valin;

Il est proposé par M. Rino Beaulieu et résolu :

Suite

DE RENDRE opérationnelle et fonctionnelle, l'école Saint-Henri de façon à y localiser les services éducatifs concernant l'unité de rattrapage et la formation générale adulte.

ADOPTÉE

CC-2003-049

École St-André

ATTENDU la recommandation favorable du Comité ad hoc sur la destination des bâtisses, émise lors de la réunion tenue le 11 novembre 2002;

ATTENDU l'état actuel de la bâtisse qu'est l'école Saint-André et les investissements faits par le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Saguenay-Lac-St-Jean;

ATTENDU que des élèves de la Commission scolaire fréquentent actuellement cette bâtisse (projet : Mille métiers);

ATTENDU que la Commission scolaire doit reprendre prochainement cette bâtisse en vertu de l'acte de vente prévoyant une rétrocession ;

ATTENDU la résolution CC-2001-404;

Il est proposé par Mme Chrystiane Jean et résolu :

DE RENDRE opérationnelle et fonctionnelle l'école St-

André;

DE RENTABILISER son utilisation;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer les documents nécessaires à la reprise de possession de la bâtisse.

ADOPTÉE

CC-2003-050

Création d'un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée **ATTENDU** le plan d'effectifs EHDAA 2002-2003 adopté par le Conseil des commissaires du 25 juin 2002;

ATTENDU les nouveaux besoins de services exprimés par les services éducatifs et par la direction de l'école André-Gagnon;

Il est proposé par Mme Denise Hudon et résolu :

DE CRÉER un (1) poste cyclique de technicien(ne) en éducation spécialisée, de 15 heures/semaine, à l'école André-Gagnon.

ADOPTÉE

CC-2003-051

École St-Alphonse

Quant au projet relatif à la destination de l'école St-Alphonse, les membres du Conseil conviennent de surseoir à la décision.

CC-2003-052

Rapport de la présidente

Madame la Présidente résume certaines représentations ou interventions qu'elle a faites au cours des derniers jours :

Le 4 février 2003 :

- Participation à la conférence de presse de la Campagne de sécurité dans le transport scolaire sous le thème « La prudence, à toi d'y penser! ».
- Rencontre avec le directeur général sur certains dossiers.

Suite

Le 6 février 2003 :

 Rencontre au bureau du Ministre de l'Éducation, monsieur Sylvain Simard, sur le dossier «Protection et exploitation de territoires fauniques (autorisation permanente» ainsi que sur d'autres dossiers.

Le 8 février 2003 :

 Rencontre des membres du Conseil des commissaires sur le dossier « Planification stratégique ».

Le 10 février 2003 :

Comité de sélection sur la relève des directions d'établissement.

△ Le 11 février 2003 :

- o Rencontre avec monsieur Jasmin Gilbert du Groupe INTERCAR.
- Rencontre du Comité organisateur du championnat provincial de volleyball, à Dominique-Racine.

CC-2003-053

Rapport du directeur général

Le directeur général présente un bref résumé d'interventions ou représentations faites au cours des derniers jours :

Le 27 janvier 2003 :

 Rencontre des présidents de syndicat avec la personne-ressource, monsieur Pierre Lortie, sur le dossier « Planification stratégique ».

Les 28, 29, 30 et 31 janvier 2003 :

 Formation des gestionnaires sur la «Planification stratégique» à l'hôtel Le Montagnais.

Le 29 janvier 2003 :

 Vernissage du groupe OVNI à la bibliothèque municipale sous le thème «poing de fuite» jumelé avec l'ONF et la présentation du film de Dan Bigras « Le ring intérieur ».

Le 4 février 2003 :

 Participation à la conférence de presse de la Campagne de sécurité dans le transport scolaire sous le thème « La prudence, à toi d'y penser! ».

Le 8 février 2003 :

 Rencontre des membres du Conseil des commissaires sur le dossier « Planification stratégique ».

CC-2003-054

Rapport des Comités

Les membres du Conseil des Commissaires ont pu prendre connaissance du rapport de réunion des Comités de service suivants :

Ressources matérielles :

Réunion du 22 janvier 2003

Ressources financières :

Réunion du 27 janvier 2003

Information de la rencontre du Comité de parents

Pour sa part, Mme France Gagné, présidente du Comité de parents, informe que lors de la réunion du Comité de parents tenue le 5 février, il fut question :

- ➤ D'un projet de rencontre de la régisseure du transport scolaire avec le Comité de parents ;
- D'un projet de recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ➤ De la fluctuation des clientèles scolaires et de la situation financière de la Commission scolaire ;
- Des Règles de régie interne du Comité de parents ;
- D'un projet de site Web pour le Comité de parents ;
- ➤ De la désignation de deux parents pour siéger au Comité du bulletin ;
- > D'un projet de brigade scolaire à l'école La Source ;
- > Des boîtes vocales dans les écoles.

CC-2003-056 Élections scolaires

Madame la présidente fait part qu'elle a rencontré un représentant de Poste Canada à propos de la possibilité d'adopter pour les prochaines élections scolaires, la procédure du vote par la poste. Les membres du Conseil acceptent la proposition du tenir une rencontre avec ledit représentant, le mardi 18 mars à 19 h, en la salle du Conseil des commissaires.

Sur ce, la présente session du Conseil se termine.

La présidente Le secrétaire général